



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne



Le présent **contrat viandes** est passé pour la saison **Avril –septembre 2022** pour l'approvisionnement mensuel de viandes élevées à la ferme, abattues en abattoir et emballées en laboratoire agréé réfrigéré. Les viandes seront vendues au poids.

Une caution de 20 euros **par chèque libellé à l'ordre de : L2R** est demandé lors de l'établissement du contrat. Le règlement définitif sera effectué à chaque distribution. **Les viandes qui ne seront pas retirées le jour de la distribution ne seront pas remplacées.**

ENTRE:

ET :

EARL Les Deux Rives Tel: 06.87.19.45.64
<https://www.facebook.com/earllesdeuxrives>

Mme / M.....
adhérent de l'AMAP de La Crau.

Lors de votre choix inscrivez le nombre de colis ou autres dans les mois désirés.
Si vous êtes absent un mois ou ne souhaitez pas de livraison ce mois-là, laissez la case vide.

Mois de distribution	Agneau	Taureau	Porc	Produits cuisinés	Volailles
	Livraison le 3 ^{ème} mardi de chaque mois				1 ^{er} mardi du mois
Mar 5 et 19 AVRIL					
Mar 3 et 17 MAI					
Mar 7 et 21 JUIN					
Mar 5 et 19 JUILLET					
Mar 2 et 16 AOUT					
Mar 6 et 20 SEPTEMBRE					

Signature de l'Adhérent :

à conserver par l'adhérent pour la Saison Avril/septembre/2022

Reçu de Mme, M.....

une caution de 20€ par chèque

pour l'engagement d'achat de viandes, élevées à la ferme fournies par : EARL Les Deux Rives Tel : 06.87.19.45.64 <https://www.facebook.com/earllesdeuxrives>.

AMAP de la CRAU Salon de Provence le// 2022 (pour L2R)

Signature du producteur ou du référent :

Les produits non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Votre référente viandes : Mme Magali Eymond – Tel. : 06 61 81 72 72 ou par mail amapdelacrau@gmail.com